



# Avoir les bons réflexes : Prévenir les inondations

## > Que devez-vous faire pour limiter le risque d'inondation ?

### Renseignez-vous sur l'historique des inondations du terrain de votre habitation.

- Interrogez vos voisins, notamment les personnes âgées.
- Renseignez-vous auprès des services publics : mairie, services techniques municipaux, préfecture, Direction départementale de l'équipement (DDE), Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF).

### Vérifiez si votre commune possède un Plan de prévention des risques inondables (PPRI).

- Ce plan analyse les risques sur un territoire et en déduit les délimitations des zones à risques. Vérifiez si votre habitation est concernée.

### En cas d'alerte météo, renseignez-vous !

- Prenez les précautions rappelées ci-dessous.

## > Les conseils Aviva pour limiter les dégâts si vous vous trouvez dans une zone à risques :

### Pour votre habitation :

#### Au niveau du chauffage

- Placez la chaudière et les centrales de ventilation hors d'atteinte d'eau.
- Scellez la chaudière sur appuis lestés.
- Remontez les sources de ventilation basses.
- Vérifiez la fixation et l'étanchéité de la cuve à fuel ou de la citerne à gaz (maintenez-les remplies).

#### Au niveau de l'installation électrique

- Prévoyez un réseau de distribution venant du plafond vers les prises de courant.
- Faites vérifier l'étanchéité des raccordements EDF, GDF et France télécom.

#### Au niveau de l'isolation

- Placez des batardeaux pour faire barrage à l'eau devant les ouvertures.
- Prévoyez des parpaings pour surélever votre mobilier.

#### Au niveau du revêtement du sol et du mur

- Posez du carrelage ou des revêtements synthétiques hydrofuges.
- Choisissez des matériaux hydrofuges pour les murs.

#### A l'extérieur de votre habitation

- Attachez vos meubles de jardin sur des socles lestés.
- Si vos volets sont en bois, prévoyez-les facilement démontables.

### Pour vos biens :

#### Rassemblez les papiers importants

- **Votre identité** : carte d'identité, permis de conduire, carte grise, livret de famille, passeport... (Pensez à faire des photocopies à stocker dans un autre lieu).
- **Votre santé** : carnets de santé des enfants, radios...
- **Vos moyens de paiement** : chéquier, carte de crédit,...
- **Votre foyer** : actes notariés, contrat d'assurance,...

#### Conservez les preuves de l'existence de vos biens

- Vos factures : mettez de côté toutes les factures importantes (meubles, appareils ménagers, bijoux, appareils photos, informatique...)
- Prenez quelques photos de vos objets les plus précieux !
- Photographiez les travaux de prévention entrepris pour réduire les risques d'inondations.

# Prévenir les inondations

Etablissez une liste des biens à mettre à l'abri en priorité en cas d'inondation, et répertoriez les lieux d'accueil dont vous pourriez disposer dans l'urgence !

## En cas d'alerte, mettez hors d'atteinte des inondations

- Votre mobilier et tous vos biens fragiles.
- Les matières polluantes (huile, essence, pétrole, peinture, ...).
- Le dépôt de matières en vrac, difficiles à déplacer (ciment, sables graviers...).
- Les produits flottants qui peuvent se disperser (outils, planches...).
- Votre voiture, qui doit pouvoir être dégagée en toutes circonstances.

Et n'oubliez pas votre n° d'assistance : **0825 80 48 48** (0,15 € TTC la minute, tarif au 01/01/07 et uniquement depuis la France métropolitaine) ou au **01 42 80 48 48**.

Un conseil : programmez-le sur votre téléphone portable !

## Le + produit

AVIVA intervient en cas d'inondation et vous indemnise même si l'arrêté de Catastrophe Naturelle n'est pas encore publié.



### Aviva Assurances

Siège social : 13 rue du Moulin Bailly  
92271 Bois-Colombes Cedex

Entreprise régie par le code des Assurances  
Société Anonyme d'Assurances Incendie Accidents et Risques Divers  
Capital social : 168 132 098,32 euros  
306 522 665 R.C.S. Nanterre

[www.aviva.fr](http://www.aviva.fr)